

DÉCISION N° 02-2024/D portant DÉLÉGATION DE SIGNATURE

AVENANT n°4 du 22 juin 2026

A l'exclusion de toutes autres dispositions restant inchangées, la délégation de signature n° 02-2024/D du 15 janvier 2024 est modifiée selon les dispositions suivantes :

ARTICLE 2

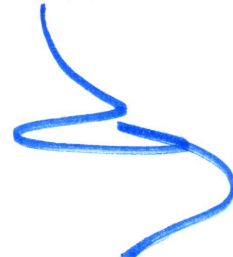
En l'absence de Monsieur Benoît LABRIERE, sur la période du 27 juillet au 14 août 2026, pour la signature des actes relatifs à la fonction achat mentionnés à l'Article 1 de la décision n° 02-2024/D portant délégation de signature achat GHT, délégation de signature est donnée à :

Madame Emilie NOEL - *Directrice des Achats du GHT - pour la période du 27 juillet au 14 août 2026 ;*

Fait à *Contamine-sur-Arve*, le 22 juin 2026.

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Alpes Léman, établissement support du
Groupement Hospitalier de Territoire Léman Mont-Blanc,
Président du Comité Stratégique du GHT Léman Mont-Blanc,

Monsieur Benoît LABRIERE



ANNEXE A L'AVENANT n° 4 de la DÉCISION N° 02-2024/D

portant délégation de signature

Dépôt de signature

Etablissement : CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN

Titre - Prénom - NOM	Fonction	Signature
Madame Emilie NOEL	Directrice des Achats du GHT	